

Résolution en relation avec l'interpellation « facture sociale – un accord déséquilibré et muselant les Communes pendant 8 ans »

Nous souhaitons que la Municipalité rencontre les avocats des Communes ayant opté pour la voie judiciaire et analyse

- les différentes voies judiciaires possibles, dont celle incluant une suspension du paiement du prochain acompte, avec la possibilité de consigner ce paiement en justice
- détermine pour chaque voie les avantages / inconvénients, notamment en termes
 - d'honoraires, surtout s'ils sont partagés entre différentes Communes,
 - de pénalités ou d'intérêts chargés à la Commune,
 - d'arguments à faire valoir et de leur solidité
 - et d'impact sur les négociations avec le Canton.

Nous souhaitons également que la Municipalité fasse part au Conseil du résultat de son analyse et nous livre l'option qu'elle aura retenue.